



Presses universitaires de Rennes

Le théâtre polémique français (1450-1550) | Marie
Bouhaïk-Gironès, Katell Lavéant, Jelle Koopmans

**Le théâtre et la
réforme dans les
villes francophones
des Pays-bas
méridionaux¹**

Katell Lavéant

p. 162-177

Full text

- 1 Moyen commode de porter un débat sur la place publique en touchant rapidement un grand nombre de spectateurs, le théâtre est un vecteur privilégié non seulement de la critique sociale et politique, mais également de la critique religieuse, voire de la propagation d'idées nouvelles en ce domaine. Le débat religieux qui naît au début du xvi^e siècle en Europe trouve, notamment en France et dans les régions francophones à la périphérie de l'autorité du roi de France, un écho voire un appui dans un certain nombre de pièces de théâtre comiques ou édifiantes qui font allusion de manière plus ou moins transparente aux débats religieux de ce temps. Genève est certes alors le grand centre de production de pièces critiquant le clergé et l'Église catholique et propageant les idées de la Réforme, mais d'autres régions sont également concernées par ce phénomène. En ce qui concerne les villes du nord de la France et du sud de la Belgique actuelles, qui faisaient encore partie au xvi^e siècle des Pays-Bas², les éléments indiquant l'utilisation du théâtre comme moyen de propagation des idées réformées sont dispersés, mais ils existent et, si l'on manque de textes de pièces d'inspiration protestante composées dans cette région et conservées jusqu'à nos jours, on peut cependant, grâce à différents documents d'archives, notamment judiciaires, reconstituer les thèmes, le contexte de jeu et les réactions du public des villes du Nord dans lesquelles on joue ces pièces polémiques.
- 2 Il est ainsi possible d'établir un premier bilan sur les activités dramatiques des partisans de la Réforme dans les villes du Nord. Il existe en effet, à partir du xvi^e siècle, des mentions d'archives qui laissent à penser que certaines manifestations dramatiques et certains groupes jouant des pièces de théâtre ont utilisé ce biais pour promouvoir les idées réformées, ou tout du moins que certains spectateurs ont vu dans des pièces de théâtre une critique du clergé catholique qui reflétait leur

propre opinion : on en trouve de bons exemples notamment en étudiant les raisons pour lesquelles les municipalités autorisent ou non des troupes à jouer certaines pièces. Il nous faudra donc nous intéresser aux possibles liens entre les acteurs de la vie dramatique des villes du Nord avec la Réforme, et à la riposte qu'opposent les municipalités de ces villes à la propagation des idées réformées, par le biais d'une surveillance accrue du théâtre et de ses acteurs. Nous nous attarderons ensuite sur des documents concernant la ville de Tournai pour laquelle ces données historiques sont particulièrement intéressantes : on a conservé des documents d'archives produisant des témoignages qui relatent précisément le contenu de certaines pièces et l'atmosphère dans laquelle elles furent jouées. Alan Hindley et Graeme Small y situent d'ailleurs une pièce qu'ils ont éditée récemment : le *Jeu du Grand Dominé et du Petit*³, la seule pièce francophone du sud des Pays-Bas discutant de la religion que l'on ait retrouvée.

La montée des idées réformées dans le Nord

3 Dans plusieurs villes du Nord, une partie de la population commence très tôt à accorder de l'intérêt aux idées luthériennes, notamment à Douai, Valenciennes et Tournai : dès les années 1520, ces idées se répandent grâce aux marchands qui reviennent d'Allemagne et des Pays-Bas (d'Anvers notamment) en apportant les ouvrages de Luther dans les provinces francophones. Ces livres sont très vite traduits et leurs thèses sans doute adoptées par beaucoup, car dès 1526, des Tournaisiens sont arrêtés pour avoir traduit des ouvrages « sentant la lichon et doctrine de Martin Luther⁴ » tandis que des Lillois sont poursuivis pour luthéranisme⁵. Malgré une répression tout aussi rapide, la doctrine de Luther puis celle de Calvin, originaire de Noyon en Picardie, ne cessent de se répandre : en 1544, Pierre Brully, ami de Calvin à qui il a succédé à la tête de l'Église française de Strasbourg quand ce dernier est retourné à Genève, prêche à Tournai, Valenciennes, Douai, Arras et Lille avant d'être arrêté à son

retour à Tournai. L'engouement des populations des Pays-Bas pour les thèses réformées culmine dans les années 1560 : une vague d'iconoclasme touche l'ensemble des Pays-Bas, et, dans le Nord, Tournai et Valenciennes pendant l'été 1566⁶. Un autre épisode illustre l'importance du mouvement de la Réforme dans ces deux villes : lors des « chanteries » de Tournai, en 1561, des fidèles calvinistes vont chanter des traductions en français des Psaumes à la nuit tombée⁷. Des « chanteries » sont également organisées à Valenciennes la même année, et lorsque deux participants sont arrêtés et condamnés au bûcher, la foule contribue à la fuite de ceux qui seront surnommés les « Maubrûlés » (mal brûlés)⁸. La répression est à la mesure de l'enthousiasme des calvinistes : les autorités locales tentent d'écraser le zèle des partisans de la Réforme, selon les ordres de Marguerite de Parme, demi-sœur de Philippe II qui l'a nommée gouvernante des Pays-Bas avant son départ pour l'Espagne en 1559, et les autorités ecclésiastiques ne sont pas en reste quand il s'agit de contrôler la population.

Le contrôle des milieux dramatiques et de leur exposition à la Réforme

- 4 Il n'est donc pas étonnant que l'on ne retrouve que relativement peu d'indices permettant d'envisager dans ces villes l'existence d'un théâtre favorable à ces idées réformées, voire les propageant, quand il était dangereux ne serait-ce que de montrer un quelconque intérêt pour ces idées en public. Ces éléments existent cependant. Ils mettent en cause plusieurs des associations qui animent habituellement la vie dramatique dans les villes du Nord : les chambres de rhétorique et les compagnies joyeuses.
- 5 Il apparaît à travers un certain nombre de lettres des autorités civiles et ecclésiastiques que les chambres de rhétorique francophones (à propos desquelles les sources sont par ailleurs clairsemées) sont gagnées par les idées de la Réforme dans le courant du xvi^e siècle, à l'instar de leurs homologues néerlandophones dont l'implication dans la discussion et la

propagation d'idées réformées a été largement démontrée⁹. Un chanoine de Lille, Jehan Simon, écrit le 20 septembre 1585 à l'évêque de Tournai, sous la juridiction duquel se trouve les paroisses de Lille, pour attirer son attention sur la nécessité de contrôler de près et de limiter le nombre de pièces jouées par les chambres de rhétorique « prenant esgard que devant ces troubles, quasi en toutes villes, les chambres des rhetoriciens ont esté fort corumpues d'heresie pour les conventicules, lesquelz en telles chambres se tenoient¹⁰ ». Cette lettre confirme que les chambres de rhétoriques ont bien été le lieu de débats concernant les idées de la Réforme, puisqu'elles ont été, selon le chanoine, corumpues par les « conventicules », nom sous lequel on désignait les réunions de sympathisants de la Réforme qui se réunissaient pour lire la Bible et débattre des idées de Luther et Calvin.

6 D'ailleurs, une lettre de Marguerite de Parme datée du 30 janvier 1560 montre que les chambres de rhétorique de Tournai et de la région font l'objet d'une attention particulière des autorités. La régente s'adresse au bailli de Tournai pour le charger de faire appliquer dans sa juridiction l'ordonnance du 26 janvier 1560 émanant de Philippe II, qui interdit la représentation de toute pièce dans laquelle serait discutée ou mise en scène une proposition touchant la religion :

« Nous avons sur ce fait despescher licences patentes de placcart du roy monsoigneur que vous envoyons avec cestes, vous requerant et neantmoins de la part de sadite Majesté ordonnant bien expressement et à certes que incontinent et sans delay ayez à les faire publier partout es lieux et limites de votre jurisdiction où l'on est accoustumé faire cry et publications, ce faisant aussi en oultre particulièrement publier en la chambre des rhetoriciens à Tournay le certain jour de leur assemblee que trouvez à ce convenable, et aussi es autres chambres de rhetoricque si aulcunes en y a es limites de votredite jurisdiction¹¹. »

7 D'autre part, on a conservé un témoignage d'un contemporain qui indique que certaines sociétés joyeuses également utilisent le théâtre pour mettre en cause l'Église. Henri d'Outreman est

le fils de l'un des organisateurs de la *Passion* jouée à Valenciennes en 1547. En 1639 est publiée son *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, dans laquelle il revient sur les fêtes de Plaisance : organisées par l'une des sociétés joyeuses de Valenciennes, elles sont l'occasion de rassembler les compagnies joyeuses des villes de la région pour jouer des pièces de théâtre (l'édition de 1548 fut particulièrement brillante¹²). D'Outreman condamne quant à lui fermement ces festivités :

« Ces niaiseries là et folles dépenses eussent esté aucunement tolérables si l'honneur de Dieu n'y eust point esté intéressé ; voire – mais le Diable, dont les intentions ne visent qu'à joüer des tragédies honteuses à Dieu et lamentables aux hommes : prétendoit par ces fadaises d'ouvrir la porte aux sacrilèges de Luther et de Calvin, lardant ces comédies et spectacles d'entre-jeux et farces profanes : qui mettoient au rabais la dignité des choses sacrées et des Ministres de l'Eglise¹³. »

- 8 D'Outreman cite en particulier le cas de l'Abbé des Pau Pourvus d'Ath, qui « amena 25 bélistres vestus pareillement à la Monachale de blanc et de noir avec lesquels il alla benir un puids, y employant mille traicts dignes du fagot¹⁴ ». Certes, le texte de d'Outreman a été édité par l'un de ses descendants, membre de la compagnie de Jésus, qui a amendé le texte : il résonne dans ces accusations la condamnation du théâtre de type médiéval qui se généralise au cours du xvi^e siècle, celle-là même qui a conduit à l'interdiction des mystères à Paris en 1548 ; d'ailleurs, ce qui est décrit comme des impiétés n'était pas nécessairement une remise en cause nette de l'Église, si on les considère au jour des traditions carnavalesques et parodiques des fêtes des Innocents ou des Fous qui persistent dans la région jusqu'au xvi^e siècle¹⁵. Cependant, Valenciennes est l'une des villes du Nord les plus gagnées aux idées réformées au milieu du xvi^e siècle, et il est donc envisageable que les activités dramatiques citées soient effectivement un moyen de critiquer le clergé catholique, voire de propager les idées réformées.

- 9 C'est en tout cas la crainte des autorités. Avant même l'ordonnance de Philippe II de 1560 citée plus haut, les autorités locales, municipales comme religieuses, veillent à contrôler le contenu des pièces jouées en public. À partir du premier tiers du XVI^e siècle, et de plus en plus fréquemment à mesure que l'on avance dans le siècle, l'on trouve de nombreuses mentions dans les archives d'autorisations de jouer accordées ou refusées par la municipalité, en fonction du contenu de la pièce. Certes, ce contrôle existe dès le XV^e siècle, donc également pour d'autres raisons que la surveillance du mouvement réformé, mais il s'intensifie dans le deuxième tiers du XVI^e siècle, certainement en réponse à la popularité grandissante du luthéranisme et du calvinisme dans la région : à Péronne, en 1534, la municipalité autorise des prêtres et des bourgeois à jouer un *Mystère de Sainte Barbe* après avoir fait examiner le manuscrit et à condition que les prêtres montrent le texte de leur rôle aux autorités ecclésiastiques¹⁶, tandis qu'à Amiens en 1579, les habitants de la paroisse Saint-Jacques reçoivent l'autorisation de jouer la vie de leur saint patron, à condition que la pièce soit inspectée par les théologiens, ainsi qu'en 1581, lorsque les mêmes veulent jouer un fragment du *Vieux Testament* : l'épisode de Tobie¹⁷. Il est intéressant de constater que les autorités craignent de voir introduire des éléments subversifs même dans des pièces de ce type, qui font partie, au moins partiellement sous la même forme, du répertoire des villes du Nord depuis le XV^e siècle. Leurs craintes ne sont d'ailleurs pas infondées, comme on le verra à Tournai lors de la représentation de *l'Histoire d'Élie et de Jézabel*.
- 10 De plus, non content de contrôler, on interdit de plus en plus souvent de jouer des pièces, soit aux acteurs locaux, soit à ceux venant de l'extérieur de la région, un phénomène qui se développe au cours du XVI^e siècle avec l'apparition des troupes ambulantes d'acteurs professionnels. Le plus souvent, la permission de jouer est refusée sans qu'un motif spécifique soit invoqué. Cependant, il arrive que ce motif soit mentionné dans les archives : ainsi, toujours à Amiens, en 1561 et en 1567,

deux troupes venant de l'extérieur de la région n'obtiennent pas l'autorisation de jouer des pièces, bien qu'elles aient reçu une autorisation de hautes autorités leur permettant de jouer partout. La première troupe est celle de Jehan Poignant dit l'Abbé de la Lune, qui se voit refuser de jouer des « tragédies, moralités et farces », bien qu'elle dispose de « lettres de permission qu'ils en avoyent du roi par lesquelles il permit auxdits suppliants jouer des dits jeux par toutes les villes, bourgs et bourgades de son royaume en monstrant et exhibant seulement lesdites lettres dudit sieur le roy », au motif qu'il faut « éviter aux séditions¹⁸ ». La deuxième troupe, celle de Samuel Trelescat, ne parvient pas à obtenir la permission de jouer des « histoires, tragédies et comédies », malgré « la permission de Monseigneur le prince de Condé, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy, en ce pays de Picardie » ; les raisons invoquées sont multiples : risque de propagation de maladies parmi la foule des spectateurs, coût de la vie et pauvreté du peuple, et aussi « pour obvier à toutes noises et débats qui souvent se sont faites en pareilles assemblées¹⁹ ». La nature de ces « noises et débats » n'est pas explicitée dans le registre de délibérations, mais étant donné le contexte de tension religieuse, on comprend qu'il s'agit entre autres de discussions portant sur le contenu théologique de certaines pièces.

Les pièces polémiques jouées à Tournai²⁰

- 11 Le cas de Tournai est particulièrement intéressant sur le point de la relation du théâtre aux idées réformées, et l'on a pour cette ville conservé un certain nombre de documents. Gérard Moreau, dans son *Histoire du Protestantisme à Tournai*, met en évidence une série de documents d'archives qui prouvent qu'il a existé dans cette ville un théâtre polémique, mettant en cause certains aspects du dogme de l'Église catholique ainsi que le mode de vie de son clergé, que les autorités civiles et ecclésiastiques tentèrent en vain de supprimer²¹. Moreau met en évidence une période de dix ans pendant laquelle le théâtre polémique connaît un essor certain : entre 1549, année de

représentation d'une *Passion*, et 1560, année du placard interdisant les pièces traitant de questions religieuses. Les *Jeux de la Passion* sont organisés en 1549 par plusieurs membres de la chambre de rhétorique de Tournai, dont certains ont plus que de la sympathie pour les idées réformées : parmi eux, Hercule Clément a été arrêté en 1544 pour avoir été l'un des auditeurs de Pierre Brully, et Robert d'Alençon, membre de la Chambre de rhétorique de Tournai, est mis à l'amende pour des écrits d'inspiration protestante en 1563²². Il est difficile de dire si cette *Passion* est l'occasion de développer leurs idées religieuses : la seule évocation détaillée qui existe se limite à décrire le décor et ne mentionne aucun incident particulier sur le plan du contenu ; c'est celle de Pasquier de le Barre, lui-même membre de cette chambre de rhétorique et co-organisateur de cette représentation, qui n'a évidemment pas intérêt, dans son *Journal*, à attirer l'attention sur ses positions théologiques ou celles de ses amis²³. Suivent dix années émaillées d'incidents où sont mêlées représentations dramatiques et mises en cause de l'Église, que les autorités tentent d'empêcher : la régente Marie de Hongrie donne l'ordre, en janvier 1553, de ne laisser jouer « aucun jeux n'est qu'ils soient préalablement visitez par l'official de Tournay²⁴ » et en 1556, le vicaire de Tournai dépose une plainte auprès des Consaux, disant « que les joueurs de la Teste d'or jouent jeux diffamans gens d'église et de la justice²⁵ ». Il est difficile de savoir qui sont ces « joueurs de la Teste d'or » dont parle ce vicaire, car cette auberge est l'un des lieux privilégiés du théâtre à Tournai au XVI^e siècle, accueillant toutes sortes d'acteurs et de pièces. Y jouent en effet des rhétoriciens et des acteurs professionnels²⁶, mais aussi des acteurs amateurs, habitant et travaillant à Tournai. C'est le cas des acteurs qui jouent dans au moins deux des trois pièces qui font scandale à la fin de l'année 1559²⁷.

- 12 Ces pièces sont largement décrites dans les témoignages de deux hommes, Antoine Ployart, savetier, et Sébastien Ploucquet, sayetteur²⁸, qui, sans doute dans le cadre d'une enquête des autorités, décrivent les pièces auxquelles ils ont

assisté en novembre et en décembre 1559 : il semble bien que ce sont le contenu des pièces et la réaction du public qui ont provoqué une enquête judiciaire²⁹. La première pièce est jouée par un boulanger et un sayetteur de Tournai. Ce dernier est nommé par les témoins : il s'agit de Jean Huisman, membre de la chambre de rhétorique de Tournai, auteur de cette pièce et protestant convaincu puisqu'il finit par être condamné au bûcher en 1569 pour avoir suivi des prêches réformés et avoir joint les rangs des troupes calvinistes qui se sont formées dans la région. La pièce met en scène le Monde et un Badin qui cherche à s'établir dans un état. Le Monde demande au Badin quel état il souhaite choisir pour vivre, ce à quoi le Badin déclare « qu'il voullait doncq estre prebtre et que estant prebtre aroit bon temps et hanteroit les fillettes, le jeu de dés, le jeu de cartes et empliroit son ventre de bon vin ». Devant les remontrances du Monde qui rappelle les devoirs du prêtre, le Badin renonce et porte son choix sur l'état de moine : « disoit qu'il crocqueroit ses riches d'abbayes et seroit gras et gros ». Nouvelles remontrances du Monde, nouveau refus du Badin de se plier aux devoirs qu'imposent les charges religieuses, qui finalement trouve l'état qui convient le mieux à son tempérament : « Et en fin apres que le Monde luy eubt preché pluseurs aultres estats, ledit Badin eslisoit l'estat de brimbrye. »

- 13 Cette pièce, qu'on pourrait qualifier de « moralité joyeuse », témoigne de l'habileté de son auteur : elle n'accuse pas directement le clergé catholique, puisque ce n'est pas un religieux qui est dépeint sur scène, mais le personnage du Badin qui déforme les droits et devoirs des charges ecclésiastiques et monacales selon ses désirs ; cependant, justement grâce à ce personnage, le faux naïf traditionnel des farces, elle sous-entend que les excès qui tentent ce dernier existent effectivement chez certains des membres de ce clergé, puisque le Badin en a connaissance. De fait, l'accusation est relativement transparente pour que la justice s'y intéresse.
- 14 C'est le même discours à double sens qui caractérise la deuxième pièce, l'histoire biblique d'*Elie et Jézabel*, elle aussi

composée par Jean Huisman selon les témoins. Élie s'en prend au roi Achab et à la reine Jézabel, les accusant d'avoir « delaissé le Dieu vif pour adorer le dieu Bal », et ses « idolles qui n'ont aucuns vertuz pour garir maladies qu'il soit ». Il les réprimande car ils révèrent « des dieux de bois, de pierre, de plastre, de arain et images », et contreviennent ainsi au commandement de Dieu, « lequel veult estre adoré seul ». Le prophète se moque aussi des prêtres de Baal, nommés dans la pièce « prebtres maudits plain d'abuz et d'iniquité ». Des pièces sur le même thème ont déjà été jouées quelques années plus tôt à la procession de Lille : *Elie et les prophètes de Baal*, figurant dans le manuscrit de Wolfenbüttel édité par Alan Knight qui date selon lui de la fin du xv^e siècle, et la pièce citée dans les comptes de la ville sous le titre *La mort de Baal*, jouée en 1542 par la compagnie joyeuse des Amustans, étaient certainement destinées à exalter la foi chrétienne contre les religions païennes, voire visaient déjà les idées luthériennes vues comme hérétiques³⁰. Celle jouée à Tournai en 1559 vise au contraire le clergé catholique et la profusion des statues dans les églises, véritable annonce du mouvement iconoclaste qui va suivre sept ans plus tard³¹. Les spectateurs ne s'y sont pas trompés, qui commentent abondamment la pièce lors de la représentation. L'un des deux témoins, Antoine Ployart, se rappelle en effet qu'un spectateur, voyant sur scène l'idole du dieu Baal, commente à propos du décor : « Je me donne merveille que par le temps present il en est tant de semblables », allant dans le sens de l'interprétation de la pièce à la lumière des événements religieux récents et approuvant à demi-mots l'iconoclasme.

- 15 Il est intéressant de noter que *Le Badin et le Monde*, la deuxième partie de *l'Histoire d'Elie et Jézabel*, ainsi que la farce du *Mari dont la femme va trop souvent à l'église*³² qu'on va évoquer plus loin sont toutes jouées le dimanche. Certes, il y a à cela une raison pratique : le dimanche, jour chômé, permet d'attirer un public nombreux (au grand dépit du clergé qui, à l'instar du vicaire de Lille cité plus haut, Jean Simon, souhaiterait que ce public afflue à l'office religieux plutôt

qu'aux représentations théâtrales). Cependant, on notera que jouer une pièce à sujet religieux le dimanche peut également avoir un effet particulier sur un public sympathisant de la Réforme, comme si la représentation dramatique permettait un débat religieux et remplaçait symboliquement un office réformé impossible à célébrer sans se mettre en danger. De fait, c'est à l'occasion de ces représentations que se rassemblent des petits groupes qui discutent de théologie. Sébastien Ploucquet, le second témoin, raconte ainsi avoir entendu quatre hommes affirmer « qu'il n'y avoit purgatoire, et que on estoit bien en un purgatoire en ce monde, et que on pouvoit bien manger chair en tout temps moyennant que on n'en fist des excès », et que « si on faisoit l'office en l'église en franchois les gens y iroient plus volentiers. Il est bien vray que les prebtres en la messe disent ung mot ou deux en franchois mais si ce n'estoit pour leur prouffit il ne diroient point que c'est a l'offrande pour Dieu ».

16 La troisième pièce incriminée est une farce, celle d'un homme marié qui se plaint de l'assiduité de sa femme à la messe. Son voisin lui conseille alors d'avoir recours à un stratagème pour consigner sa femme à la maison : « par le conseil d'ung sien voisin il print de nuict et vendit tous ses baches et par telle fachon la retenoit en sa maison, conseillant a tous aultres de ainsy faire pour tenir leurs femmes a leur maison sans courir hors ».

17 Le contenu de la pièce n'est pas en soi polémique : l'excuse invoquée par les femmes d'aller à la messe pour pouvoir s'absenter sans rendre de comptes à leur mari est classique, et même en admettant que, dans ce cas précis, la femme se rend bien à l'église pour prier dévotement, comme elle le dit, on comprend la méfiance tenace du mari à l'égard d'une fréquentation trop assidue de l'église et surtout de son curé, traditionnellement suborneur d'épouses dans les farces et les fabliaux, en plus de son agacement de voir sa femme passer son temps à l'extérieur au lieu de s'occuper de son ménage. Reste qu'une petite satire des [fausses ?] dévotes, anodine au début du xvi^e siècle, peut s'avérer suffisamment explosive à

Tournai, dans le contexte religieux troublé des années 1560, pour attirer l'attention, et ce d'autant plus que le mari, voulant convaincre son auditoire, « proferoit ces parolles assavoir : “Aussy vray que le Saint Sacrement de l'hostel” ». La ligne entre la reprise de motifs comiques traditionnels et la critique religieuse d'inspiration luthérienne, voire le blasphème, est fine et vite franchie, surtout quand l'auditoire est lui-même tenté d'interpréter une pièce en fonction de ses sympathies pour la Réforme.

- 18 Il nous semble que cet exemple de trois représentations à Tournai en 1559, polémiques par le contenu des pièces mises en scène comme par les réactions d'un public acquis aux idées de la Réforme, illustre un aspect essentiel du théâtre de la fin du Moyen Âge : son rôle comme mode de diffusion d'idées en même temps que comme mode de réflexion sur ces idées. L'audace de l'auteur des pièces et de leurs acteurs est frappante en un temps où les conversations sur la place publique sont déjà étroitement surveillées par les autorités municipales et impériales : tout indique qu'ici le jeu dramatique est envisagé comme un excellent moyen de mettre en scène les idées réformées à moindre risque (rappelons que Huisman, s'il a pu être inquiété pour ses activités de rhétoricien, n'a été condamné à mort que pour sa participation active aux combats contre les troupes catholiques).

Le Jeu du Grand Dominé et du Petit

- 19 Reste une pièce que nous avons la chance d'avoir conservée en entier, et qui a été publiée en 2000 par Alan Hindley et Graeme Small : le *Jeu du Grand Dominé et du Petit*³³, qu'ils datent du premier tiers du XVI^e siècle en s'appuyant sur l'analyse du manuscrit, et dont ils placent l'origine soit à Cambrai, soit à Tournai, tout en donnant des éléments convaincants sur leur préférence pour la deuxième ville, notamment à partir des références au culte local de saint Mathurin.
- 20 La pièce met en scène un serviteur, le Petit Dominé chargé par son maître, le Grand Dominé, de gérer ses biens en son

absence, et qui préfère se laisser aller à la convoitise en écoutant deux mauvais conseillers, *Putruerunt* et *Quoniam Placuerunt*, plutôt que de suivre les conseils du bon conseiller, *Cor Mundum*, en venant en aide à un *Miser Factus* dans le besoin. Cette moralité, construite sur les psaumes et sur le modèle de la parabole biblique du majordome³⁴, fait partie de ces moralités didactiques qui pointent les faiblesses humaines tel qu'il en existe un certain nombre aux xv^e et xvi^e siècles. Cependant, elle s'en différencie en ce qu'elle s'appuie sur les sept psaumes de la pénitence, cas unique parmi les moralités que l'on a conservées. Or l'on sait l'importance accordée par les prédicateurs et les fidèles, dès les premiers temps de la Réforme, aux psaumes qui font l'objet de « chanteries » dans le Nord, où l'on chante des psaumes dans la rue³⁵. De plus, ainsi que l'indiquent les éditeurs du texte, dans la confrontation directe entre l'Homme et Dieu, « il y a [...] un message très austère dans lequel l'homme est confronté à ses responsabilités devant Dieu, et Dieu seul, à l'exclusion de l'action d'intermédiaires qui ne peuvent rien faire pour atténuer sa colère. Malgré le caractère encore assez flou des idées des réformistes aux débuts du mouvement, nous en décelons [...] des éléments de base dans le *Ju du Grand Dominé et du Petit*³⁶ ».

- 21 Cependant, au regard des pièces citées précédemment et jouées quelques années après dans la même ville, cette moralité peut aussi être lue, de manière beaucoup plus radicale, comme une pièce critiquant le clergé, ce dernier étant le Petit Dominé qui néglige ses devoirs de charité chrétienne pour accaparer des biens matériels, et encourt ainsi le châtement de Dieu, le Grand Dominé. De fait, malgré la probable antériorité de cette pièce sur les autres pièces polémiques tournaisiennes que nous avons citées, on peut raisonnablement penser qu'avant même le milieu du xvi^e siècle, l'auteur de cette moralité a pu avoir en tête la possibilité d'une lecture polémique de sa pièce, ou que du moins c'est en ce sens que pouvait l'interpréter un public enclin à voir d'un œil plus critique le clergé catholique. Certaines paroles de Petit

Dominé rappellent en effet celles du Badin qui veut devenir prêtre ou moine :

Je veux avoir premierement
Tous soulas et mondains delis,
Vivrer dilicïeusement,
Faire au monde mon paradis,
Avoir des chevaulx ix. ou dis,
Et faire que chascun me honneure.
C'est mon desir comme je dis,
D'avoir bon temps ains que je meure. (v.61-68)

22 On pourrait voir ici une accusation du clergé qui vit confortablement de ses biens, oublieux de la charité chrétienne qui devrait l'inciter à utiliser ces biens pour venir en aide à l'indigent Miser Factus plutôt que de satisfaire des appétits qui n'ont rien de spirituel. Cette accusation serait doublée d'un blâme à l'encontre du haut clergé qui confie à des secrétaires peu scrupuleux le soin de gérer la distribution des aides aux pauvres, pour mieux jouir de ses biens, quand Petit Dominé charge Quoniam Placuerunt et Putruerunt de régler les détails de l'aide qu'il a négligemment attribuée à Miser Factus :

Mon secretaire que vecy
T'en fera la vraie escripture,
Et pour avoir la sinature,
Putruerunt te expedira.
Fay tout du mieulx que tu poras
Avecq eux, car je m'en descharge. (v.245-250)

23 Il faut s'en tenir au conditionnel pour une telle lecture, car rien ne permet de connaître un éventuel contexte de jeu ou des réactions du public, comme nous en avons conservé des témoignages pour les pièces de 1559 ; d'ailleurs, rien n'indique même que cette pièce ait été jouée. A. Hindley et G. Small évoquent la possibilité que cette pièce ait été confisquée avant d'être jouée, étant donné qu'elle a été retrouvée dans des archives ecclésiastiques³⁷ : cette explication permet effectivement de comprendre comment cette pièce a pu parvenir jusqu'à nous, oubliée dans des archives, tandis que

les pièces polémiques de la région, si tant est qu'elles aient été couchées par écrit, ont sans doute été largement détruites par les autorités qui les avaient saisies. Ce *Jeu du grand Dominé et du Petit* est donc dans tous les sens du terme un témoin unique du contexte de création dramatique de la région.

Conclusion

- 24 Il est regrettable que l'on n'ait pas conservé plus de pièces de ce type : car pour ce qui est des mentions d'archives et des témoignages de contemporains, leur tendance est naturellement à minimiser l'impact des pièces polémiques qui ont pu être jouées dans les villes du Nord au xvi^e siècle, ou à employer des termes vagues pour réprover des représentations dont il est parfois difficile de déterminer la part de la vraie polémique religieuse et celle de la satire sociale, voire de la dérision carnavalesque. Un exemple montre la difficulté à démêler le fantasme de la réalité de la représentation : il s'agit de la représentation de *Judith et Holopherne* à Tournai en 1549, lors de l'entrée de Philippe II, au cours de laquelle un hérétique (comprendre, un converti aux idées réformées) condamné à mort aurait été substitué à l'acteur jouant Holopherne et décapité sur scène. L'exécution sur scène a-t-elle réellement eu lieu ? On pourrait dans ce cas l'analyser par exemple comme une tentative de la Contre-Réforme d'avertir ceux tentés par les idées de Luther à la fois du danger de suivre ces idées (et du risque de finir sur l'échafaud ou le bûcher) et de leur fausseté (en les assimilant au païen Holopherne justement châtié par une Judith qui se fait l'instrument de Dieu). Ou, plus vraisemblablement, n'est-ce pas là un exemple de « légende urbaine », comme l'interprète Jody Enders, véhiculée pour mettre en question le pouvoir politique et/ou religieux, notamment celui de Philippe II³⁸ ?
- 25 Il n'en reste pas moins que les représentations polémiques de Tournai et une pièce comme le *Jeu du grand Dominé et du Petit* indiquent une activité dramatique régionale qui témoigne des débats religieux qui agitent le xvi^e siècle. L'on ira même

plus loin en avançant qu'en ces temps de censure de l'écrit et de la parole par les autorités impériales, c'est le théâtre qui se fait le porte-parole des idées réformées, en utilisant le masque de la parabole biblique et la relative sécurité qu'offre aux acteurs et aux auteurs dramatiques son statut juridique encore mal défini afin de diffuser ces idées à un large public : nouvelle preuve, s'il en était besoin, de la place centrale qu'occupe le théâtre dans la vie des cités de la fin du Moyen Âge.

Annexe : Archives générales du Royaume, Bruxelles, papiers d'État et d'Audience, 1170/20, f 1-5

26 *14 décembre 1559, Tournai. Audition de deux témoins, Antoine Ployart et Sébastien Ploucquet, à propos de trois représentations théâtrales mettant en cause la religion et le clergé catholique, les 26 et 30 novembre 1559 à l'auberge de la Tête d'Or à Tournai.*

27 Du 14^e de décembre 1559

Antoine Ployart, homme marié de son stil safetier, demeurant en la paroisse de la Magdelaine en ceste ville de Tornay, eagué de XL ans ou environ, dict, depose et affirme estre vray que ledit parlant et Sebastien Ploucquet josne compaignon a marier furent le dimanche XXVI^e jour du mois de novembre dernier veoir jouer en l'hotelrie de la Teste d'Or en ceste dicte ville, ayant bonne memoire que la farche que lors on y jouwait estoit d'ung qui faisoit le badin et d'ung qui representoit le Monde. Et ad ce que le Monde demandoit au badin de quel estat qu'il demandoit a estre pour mieux vivre au monde et que l'estat de prestrise luy fust mis en avant, le badin demandoit si on ne ouvroit point estant prebtre. Et apres que le Monde eust respondu que non, le badin disoit qu'il voullait doncq estre prebtre et que estant prebtre aroit bon temps et hanteroit les fillettes, le jeu de dés, le jeu de cartes et empliroit son ventre de bon vin. Et ad ce que le Monde luy dict qu'il falloit estre chaste, dire messe, ses heures et aller a vespres et matines, le badin demandoit que chastes ilz faisoient doncq de leurs ostieulx, frappant en ce disant sur sa braguette. Et apres avoir refusé ledit estat, luy fut preché par le Monde l'estat de religion,

disant que c'estoit l'estat plus vertueux de tous aultres. Et demonstant le badin voulloir accepter ledit estat disoit qu'il crocqueroit ses riches d'abbayes et seroit gras et gros. Et ad ce que le Monde luy proposoit quil estoit besoing juner et aller a matines, respondist qu'il ne volloit jeuner, d'otant que son chien clabau en morut. Et en fin apres que le Monde luy eubt preché pluseurs aultres estats ledit badin eslisoit l'estat de brimbrye.

Dict que celluy qui jouoit le badin est de son stil boulangier, demeurant avecq la vesve de feu Martin Merle sa belle-mère au coing de la rue Muchebache à Saint-Jacques et celluy qui jouoit l'originel est de son stil sayteur qu'on croit appelé Jehan Huisman demeurant a la roque de Saint-Nicaise.

Dict que le jour de Saint-Adrien³⁹ dernier alloit de rechef avecq ledit Sebastien ouwyr jouwer en ladite hostelrie de la Teste d'Or que lors on jouwoit l'estoire de Helie et Jesabel, au quel jeu les prebtres de Bal a grant joye dirent que ilz, leurs femmes et enffans avoient bon temps de servir aux idolles car sans cela leur conviendrait labourer et faire ung vil mestier. Et fit lors l'originel ledit Huisman.

Dict que ung auditeur estant asses prez du parlant, devisant a ung aultre auditeur assez lez de luy de l'idolle du dieu Bal estant illecq mis sur ung autel, profera semblables parolles en substance : « Je me donne merveille que par le temps present il en est tant de semblables », a quoy l'aultre auditeur son voisin en accordant son propos dict : « C'est tout le mesme, paix faisiez. »

Dict que dimanche dernier, estant de rechief avecq ledit Sebastien en ladite hostelrye et oyant jouer la poursuite de ladite histoire de Helye, ouwyt que Helye parlant au roy Achab et a la royne Jesabel profera semblables parolles en substance : « Vous aves delaissé le Dieu vif pour adorer le dieu Bal et voz idolles qui n'ont aucuns vertuz pour garir maladies qu'il soit. Vous faictes des dieux de bois, de pierre, de plastre, de arain et images, ilz ont des uelz et ne voyent goutte et aultres membres dont ne se peuwent ayder. Vous allumes des chandelles contre le commandement de Dieu, lequel veult estre adoré seul », repetant telz motz assavoir d' » estre adoré seul » pluseurs fois. Et en proferant semblables parolles ouwit ledit parlant que ung des auditeurs prochain au parlant (profera) telles

parolles : « Voila qui touche⁴⁰ ! »

Dict que lors Helye parlant aux prebtres de Bal pour faire leur sacrifice selon le commandement du roy, et bavant de eulx, dict que leur dieu Bal estoit d'aventure en pelerinaige.

Dict aussy qu'il ouwit ung des auditeurs dire, ad ce que le roy Achab parlant aux prebtres de Bal disoit que c'estoit midy et que l'heure du sacrifice estoit passee, semblables parolles : « Il est bien vray que l'heure de tous sacrifices est passee. » Dict que les satellites menant les prebtres de Bal pour les executer dirent plusieurs parolles scandaleuzes et offensives comme : « Venés prebtres maudits plain d'abuz et d'iniquité » et laissant de Bal⁴¹ rire.

Dict que le susdit dimanche XXV^e⁴² de novembre ledit parlant estoit aussy allé veoir jouer avecq ledit Sebastien, es halles de Saint-Brice, que lors on jouwoit illecq une farche d'ung homme marié lequel se lamentoit de sa femme, qu'elle estoit si souvent hors de la maison. Et pour ce que la femme s'excusoit a son mary disant qu'elle venoit du sermon, de la messe, des vespres, des matines, par le conseil d'ung sien voisin il print de nuict et vendit tous ses baches et par telle fachon la retenoit en sa maison, conseillant a tous aultres de ainsy faire pour tenir leurs femmes a leur maison sans courir hors. Dict aussy qu'il ouwyt que ledit homme maryé voullant certiffier que il feroit ce qu'il proposoit, proferoit ces parolles assavoir : « Aussy vray que le Saint Sacrement de l'hostel. »

Sebastien Ploucquet josne compaignon a marier de son stil sayeteur demeurant en la paroisse Notre Dame en ceste ville, eagué de XXIII ans, dict, affirme et depose come le susdit Antoine Ployart, d'otant qu'il a esté avecq icelluy auwyr les jeux tant en la Teste d'Or que es halles de Saint-Brice es jours par ledit Antoine alleghié. Dict touttefois n'avoir memoire que Helye, parlant au roy Acab et a la royne Jesabel du dieu Bal, parloit des images, comme aussy n'a memoire que ad ce que le roy Acab disoit aux prebtres de Bal que l'heure du sacrifice estoit passee ung des auditeurs dist telles parolles assavoir : « Il est bien vray que l'heure de tous sacrifices est passee. » N'a aussy memoire que le badin frappoit sur sa brayette en disant : « Que font doncq les prebtres de leurs otieulx ? » Dict davantaige que ledit dernier dimanche, estant avecq le susdit Antoine en ladite hostelrie de la Teste d'Or, attendant illecq

pour aller au deuxiesme jeu, trouva là quatre hommes à luy incognuz qui parloient et disoient ensamble des heresies, et ouwyt entre aultres propositions mauvaises que ilz disoient qu'il n'y avoit purgatoire, et que on estoit bien en un purgatoire en ce monde, et que on pavoit bien manger chair en tout temps moyennant que on n'en fist des excès. Dict aussy que lors et au mesme temps, ad ce que aultres et illecq estant parloient de ce que les prebtres avoient vollu deffendre de jouer et que une femme disoit que c'estoit à raison que par ces jeulx on divertoit les gens d'aller a l'église, ung desdits quatre hommes profera semblables parolles en substance : « Si on faisoit l'office en l'église en franchois les gens y iroient plus volentiers. Il est bien vray que les prebtres en la messe disent ung mot ou deux en franchois mais si ce n'estoit pour leur prouffit il ne diroient point que c'est a l'offrande pour Dieu. » Et plus n'en sait.

Ledit Antoine Ployart dict et depose avoir aussy auwy proferer lesdites parolles, assavoir que les prebtres en la messe ne dient que ung mot ou deux en franchois et que c'en est pour leur prouffit comme [venir] a l'offrande pour dieu, et ce meisme personnaige disoit aussy que si on faisoit l'office en l'église en franchois que on y iroit sitost que on faict au jeu, mais ne ouwyt les aultres propos du purgatoire et de manger chair en tout temps.

Notes

1. Les éléments du dossier présentés ici font l'objet d'une étude plus approfondie dans ma thèse de doctorat : *Théâtre et culture dramatique d'expression française dans les villes des Pays-Bas méridionaux (xv^e-xvi^e siècles)*, université d'Amsterdam et université de Rennes 2 – Haute-Bretagne, 2007, chapitre V « Le théâtre et la Réforme dans le sud des Pays-Bas ».
2. Les villes francophones du sud des Pays-Bas qui font l'objet de notre recherche sont souvent nommées « villes du nord de la France » en référence à leur position géographique actuelle [et j'ai moi-même employé cette expression dans des articles précédents]. Pour simplifier mon propos, je ferai référence dans cet article aux « villes du Nord » au sens de « Provinces françaises ou francophones du Nord », terme utilisé notamment par Alain Lottin (A. Lottin et P. Guignet (dir.), *Histoire des provinces françaises du Nord*. 3. *De Charles Quint à la Révolution française (1500-1789)*, Arras, 2006), mais j'invite le lecteur à garder à l'esprit le contexte historique et politique de la période.

3. A. Hindley et G. Small, « *Le Ju du Grand Dominé et du Petit : une moralité tournaisienne inédite (fin xv^e-début xvi^e siècle)* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 80, n° 2 (2002), p. 413-456.
4. G. Moreau, *Histoire du protestantisme à Tournai jusqu'à la veille de la Révolution des Pays-Bas*, Paris, 1962, p. 61.
5. M.-P. Willens-Closset, « Le protestantisme à Lille jusqu'à la veille de la révolution des Pays-Bas (1521-1565) », *Revue du Nord*, 72 (1970), p. 199.
6. Voir S. Deyon et A. Lottin, *Les casseurs de l'été 1566, l'iconoclasme dans le Nord*, Paris, 1981.
7. Voir G. Moreau, *Histoire du protestantisme à Tournai*, p. 168-191.
8. Voir l'*Histoire de Valenciennes* sous la direction d'H. Platelle, Lille, 1982, p. 105.
9. Voir l'article d'A.-L. Van Bruaene, « Printing plays. The Publication of the Ghent Plays of 1539 and the Reaction of the Authorities », *Dutch Crossing* 24, 2 (2000), p. 267-268 et le chapitre II.2.3.2. « Dramatis personae 2 : Retorica en Reformatie. Casus De Corenbloem en Den Boeck (Brussel, ca.1559-1585) » dans sa thèse de doctorat. *Om beters wille. Rederijkerskamers en de stedelijke cultuur in de Zuidelijke Nederlanden (1400-1650)*, Gand, 2004. Voir également l'article d'E. Strietman, « The Rhetoricians and the Reformation », *European Medieval Drama*, 1997, p. 119-131.
10. Lettre citée par M. Le Glay, *Spicilège d'histoire littéraire ou documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France*, Lille, 1858-1861, p. 63-64.
11. Bruxelles, Archives Générales du Royaume (AGR), États d'audience, 1170/20, lettre datée du 30 janvier 1559 (ancien style).
12. Voir F. Brassart « Fêtes populaires au xvi^e siècle dans les villes du nord de la France et particulièrement à Valenciennes (1547 et 1548) », *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 1, Douai, 1871, p. 47-74.
13. H. d'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes, divisée en IV parties, illustrée et commentée par le R.P Pierre d'Outreman de la Compagnie de Jésus à Douay De l'Imprimerie de la vesve Marc Wyon, à l'enseigne du Phoenix, l'an M. DC. XXXIX*, cité par E. Konigson, *La Représentation d'un Mystère de la Passion à Valenciennes en 1547*, Paris, 1969, p. 12.
14. H. d'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, p. 12.
15. Voir à ce sujet P.-E. Guilleray, *La fête des fous dans le nord de la France (xiv^e-xvi^e siècle)*, thèse de l'École des Chartes, 2002.

16. G. Lecocq, *Histoire du théâtre en Picardie depuis son origine jusqu'à la fin du xv^e siècle*, Paris, 1880, p. 122.
17. A. Dubois, *Les Mystères à Amiens dans les xv^e et xvi^e siècles*, Amiens, 1878, p. 30.
18. *Idem*, *Les mystères à Amiens*, p. 27-28.
19. *Id.*, *Les mystères à Amiens*, p. 29.
20. On ne traite ici qu'un exemple de représentations polémiques, mais il est important de souligner que l'on a conservé des sources similaires concernant le procès d'acteurs ayant joué deux pièces scandaleuses à Mouvaux, près de Lille, en 1563. Voir à ce sujet A. Lottin, « Un précieux témoignage dans la diffusion du calvinisme dans la châtellenie de Lille : La Farce de Mouvaux (1563) », *Annales du Comité flamand de France*, 61 (2003), p. 155-161 et mon article « Le théâtre du Nord et la Réforme : un procès d'acteurs dans la région de Lille en 1563 », *European Medieval Drama*, 11 (2007), p. 59-77.
21. G. Moreau, *Histoire du protestantisme à Tournai*, p. 138-140.
22. *Idem*, *Histoire du protestantisme à Tournai*, p. 93, 139 et 235.
23. G. Moreau, *Le journal d'un bourgeois de Tournai : le second livre des chroniques de Pasquier de la Barre (1500-1565)*, Bruxelles, 1975, p. 328-331.
24. Bruxelles, AGR, Chambre des Comptes, reg. 39971, f^o63, cité par G. Moreau, *Histoire du protestantisme*, p. 139.
25. A. Hocquet, *Tournai et le Tournaisis au xvi^e siècle, au point de vue moral et politique*, Bruxelles, 1906, p. 112, n.1.
26. Voir A. Bozière, *Tournai ancien et moderne*, Tournai, 1864, p. 366. Bozière cite notamment des acteurs professionnels qui auraient joué à la Tête d'Or en 1476, en disposant de « plusieurs actes certificatoires par lesquels se voyaient iceux avoir représenté histoires, comédies et tragédies as villes de Liège, Mons en Haynau, ville et cité d'Arras, Bapaume, Bruxelles et aultres ».
27. On notera que trois pièces en néerlandais jouées à Bruxelles en 1559 font également l'objet d'une enquête du procureur de la ville sur les plaintes de membres du clergé : A.-L. van Bruaene, *Om beters wille*, p. 252-256. De toute évidence, c'est la multiplication de ce type d'affaires à la fin des années 1550 dans les villes francophones aussi bien que néerlandophones qui a conduit Philippe II à édicter l'ordonnance du 26 janvier 1560.
28. Le sayetteur fabrique une étoffe de laine de petite qualité, la sayette.

29. Le document en question est conservé aux Archives générales du Royaume à Bruxelles : États d'audience, 1170/20, 14 décembre 1559 et je l'ai édité dans les pièces justificatives de ma thèse. Étant donné son importance, il est reproduit en intégralité à la fin du présent article. Toutes les citations concernant le contenu des pièces et les réactions du public en sont issues.

30. *Élie et les prophètes de Baal* dans *Les mystères de la Procession de Lille*, t.3, éd. A. Knight, Genève, 2004, p. 67-95 ; *La mort de Baal* fait partie des histoires jouées à la procession par les compagnies joyeuses et les métiers lillois, selon le dépouillement des comptes de la ville au XVI^e siècle effectué par Valérie Delay et édité dans les annexes de son mémoire de maîtrise d'histoire, *Les Fêtes à Lille au XVI^e siècle (1492-1600)*, Lille III, 1984.

31. Voir n° 4, S. Deyon et A. Lottin, *Les casseurs de l'été 1566*.

32. Titres donnés par moi.

33. Voir n° 1, A. Hindley et G. Small, « *Le Ju du Grand Domine et du Petit* ».

34. Matthieu 24 : 45-51 et Luc 12 : 42-6.

35. Voir sur les « chanteries » G. Moreau, *Histoire du protestantisme*, p. 168-191 ; A. Hindley et G. Small, « *Le Ju du Grand Domine et du Petit* », p. 422.

36. A. Hindley et G. Small, « *Le Ju du Grand Domine et du Petit* », p. 421.

37. *Idem*, « *Le Ju du Grand Domine et du Petit* », p. 422.

38. J. Enders, *Death by Drama and Other Medieval Urban Legends*, Chicago, 2002, p. 182-195.

39. En fait, sans doute la Saint-André, qui tombe le 30 novembre (la Saint-Adrien est le 8 septembre). La confusion entre les noms des deux saints est fréquente sous la plume des copistes de la région.

40. « Voilà qui touche ! » : souligné par le copiste.

41. *De Bal* : souligné par le copiste.

42. Date fautive : il faut lire le « dimanche 26^e jour de novembre dernier », comme indiqué au début du texte.

Author

Katell Lavéant

By the same author

**Le théâtre polémique français
(1450-1550), Presses
universitaires de Rennes, 2008**
***Chapitre III. Les sociétés
savantes du Nord et leurs études
sur le théâtre médiéval in Les
pères du théâtre médiéval,
Presses universitaires de
Rennes, 2010***
**L'événement et le théâtre dans le
nord de la France à la fin du
Moyen Âge in *Que m'arrive-t-il ?*,
Presses universitaires de
Rennes, 2006**

© Presses universitaires de Rennes, 2008

Terms of use: <http://www.openedition.org/6540>

Electronic reference of the chapter

LAVÉANT, Katell. *Le théâtre et la réforme dans les villes francophones des Pays-bas méridionaux* In: *Le théâtre polémique français (1450-1550)* [online]. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2008 (generated 30 janvier 2020). Available on the Internet: <<http://books.openedition.org/pur/29450>>. ISBN: 9782753546776. DOI: 10.4000/books.pur.29450.

Electronic reference of the book

BOUHAÏK-GIRONÈS, Marie (ed.) ; LAVÉANT, Katell (ed.) ; and KOOPMANS, Jelle (ed.). *Le théâtre polémique français (1450-1550)*. New edition [online]. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2008

(generated 30 janvier 2020). Available on the Internet:
<<http://books.openedition.org/pur/29424>>. ISBN: 9782753546776. DOI:
10.4000/books.pur.29424.

Zotero compliant

Le théâtre polémique français (1450-1550)

This book is cited by

Goy-Blanquet, Dominique. (2011) Schools of Law, School of Drama.
Law and Humanities, 5. DOI: [10.5235/175214811796219664](https://doi.org/10.5235/175214811796219664)

Bouhaïk-Gironès, Marie. Gabay, Simon. Koopmans, Jelle. Lavéant,
Katell. (2011) Legal Theory, Legal Practice and Drama (1200–1600).
Law and Humanities, 5. DOI: [10.5235/175214811796219691](https://doi.org/10.5235/175214811796219691)

Lavéant, Katell. (2012) Le Théâtre dans la Formation Oratoire des
Écoliers au XVIe Siècle. *Revue de Synthèse*, 133. DOI:
[10.1007/s11873-012-0185-4](https://doi.org/10.1007/s11873-012-0185-4)